

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION

LIAISON-RWANDA Europe

Bulletin de liaison des associations et collectifs pour la reconstruction au Rwanda

**Numéro 37 NOV-D e c e m b r e
2001**

**Prix. 0,76 €
5 FF
Bimestriel
7ème année**

**215, avenue du petit train
34070 MONTPELLIER
FRANCE Tel/Fax: 04 67 22 17 91
<http://bleumer.tm.fr/rwanda>
Email : rwanda@bleumer.tm.fr
ou Rwandasud@aol.com**

Directeur de la publication

Thierry Laniesse

Ont participé à ce numéro

J.D Bizimana

J.P. Gouteux

T. Karabayinga

S. Mukamwezi

J. Musy

G. Sebudandi

F. Gatayiza

**Dépôt légal déc. 2001
ISSN en cours Imprimé par nos soins CPPAP en cours**

Editorial

BURUNDI: LE MASQUE « ETHNIK »

Au Burundi, la quête du pouvoir se fait masqué : les hommes politiques avancent derrière un masque « ethnique », comme les guerriers zoulous avançaient derrière leur bouclier en peau de zèbre ou de buffle. Il semble dit que dans ce pays le pouvoir doit être « ethnique » ou ne pas être. Je choisis cette orthographe branchée pour signifier que ce concept n'a aucun sens ethno-culturel, ou racial, ou socio-économique ou encore généalogique aujourd'hui. Être Hutu ou Tutsi au Burundi est quasiment une religion politique obligatoire. Ce sont des concepts modernes qu'une succession de manipulations historiques de l'ethnicité amplifiées par le miroir occidental, a trafiqué et construit de toute pièce.

Au moyen-âge en occident, on n'avait pas le choix : on était chrétien. La persécution des Juifs et les croisades contre les musulmans ne suffisant pas, on a vite subdivisé cette catégorie entre catholiques et protestants, ce qui a permis aux guerres de religion de faire des centaines de milliers de victimes innocentes. Au Burundi de même, au début du troisième millénaire, on n'a pas le choix, il faut être dans un camp, c'est une affaire politique. Le travail de la presse et des agences de presse le montre à longueur de colonnes et de dépêches, il n'y a pas d'autres alternatives. Lisez-les ! Alors que dans la plupart des cas, les « rebelles hutu » massacrent des civils hutu, ce n'est jamais dit. C'est même la chose la plus strictement occultée par les dépêches d'Agence. Pourquoi ? Parce que cela compliquerait la version du « conflit ethnique » qui fondent leur certitude ou la vision que veulent donner les Occidentaux impliqués dans la région, qu'ils soient agents des services diplomatiques ou secrets (ou les deux à la fois). D'ailleurs, les médiateurs africains imprégnés de « communautarisme » à la mode anglo-saxonne semblent eux-aussi tenir absolument à cette vision des choses.

Dans ces conditions, pourquoi les politiciens cupides qui lorgnent le pouvoir à Bujumbura, ces « élites africaines décérébrées » dont parle Boubakar Boris Diop, se priveraient-ils de cette légitimité ethnique ? La seule qu'ils peuvent avoir et qui est aussi apparemment la seule que reconnaît le médiateur Nelson Mandela. La seule que reconnaît l'Occident, l'ONU évidemment, mais aussi les autorités ecclésiastiques qui ne sont pas les moindres bailleurs de fonds. En revanche, les populations rurales du Burundi comme les chômeurs de villes ne se font pas d'illusion, qu'ils aient ou non leurs cartes obligatoires des partis politiques hutu ou tutsi : les chefs qui veulent le pouvoir ne croient qu'à une religion, qui n'est ni la religion hutu ni la religion tutsi, mais celle de l'argent. La violence au Burundi sert essentiellement à alimenter la justification ethnique de ces élites, un fond de commerce apparemment inépuisable. Le seul moyen de la faire cesser, c'est d'enlever aux chefs de guerre leurs masques. Qui en Occident et au Burundi aura cette volonté ? (JPG)

S o m m a i r e

T é l e x

Revue de détails de l'actualité au Rwanda et dans la sous région :page2

S a n t é

Réflexions après le passage en Europe , du ministre rwandais de la santé. Page3

T é m o i n

Vénuste Kayimahe, ancien employé du centre culturel français témoigne :page4et5

Région

La solidarité avec le peuple.rwandais c'est tous les jours en région : page7

Telex... l'actualité du Rwanda et de la sous-région

Rwanda

Belgique

4 octobre. La Belgique remet au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) Protais Zigiranyirazo, alias "Monsieur Z", ancien membre de « l' Akazu », ancien préfet arrêté le 26 juillet à Bruxelles. Outre son rôle présumé dans l'organisation du génocide, il est également soupçonné d'être impliqué dans le meurtre de Diane Fossey.

Gacaca

5 octobre. La population se déplace en masse pour élire pendant 4 jours 240.000 « juges » dans les 9.189 « cellules » (plus petit échelon administratif) du pays. Ces personnes « intègres », qui siégeront dans les juridictions d'inspiration traditionnelle Gacaca, suivront, au cours des prochains mois, une formation. Les premiers procès devant les Gacaca ne devraient pas débuter avant le mois de mars 2002.

Tensions

15 octobre. Regain de tension entre le Rwanda, et l'Ouganda avec l'arrestation de 10 rwandais à Kampala accusés « d'espionnage » et la parution de plusieurs articles de presse dénonçant les intentions belligérentes du Rwanda.

Tensions (2)

20 octobre. La presse ougandaise publie une lettre du Président Ougandais à la ministre britannique pour le Développement international, Clare Short, où il accuse le Rwanda de "préparer la guerre contre l'Ouganda" et M. Kagame "de soutenir le terrorisme" afin d'obtenir des crédits supplémentaires pour l'équipement militaire. Le gouvernement britannique a fait savoir qu'il avait rejeté la demande de Museveni.

Créances

22 octobre. Le nouvel Ambassadeur du Rwanda à Paris. Le Docteur Jacques BIHOZAGARA, présente ses lettres de créances au Président de la République Française. Deuxième étape importante après le passage du Ministre Français des Affaires Etrangères à Kigali en Août dernier d'un début de normalisation entre les deux pays (voir LR n°36).

Tensions (3)

6 novembre. Les Présidents Museveni et Kagame se rencontrent à Londres et s'accordent pour « ne pas tolérer » des groupes dissidents "qui déstabilisent" les relations entre les deux pays. Ces accords seront contrôlés par des observateurs de Grande Bretagne, de Tanzanie d'Afrique du Sud ou du Mozambique.

Source ;
AFP, AP, Reuters, ARRI, Internet

Burundi : Début chaotique d'une transition « bi-ethnique »

Burundi

1er octobre. Echec d'une rencontre régionale sur le Burundi à Arusha suite au désaccord entre Buyoya et le Frodebu sur la création d'une unité spéciale mixte hutututsi chargée de la sécurité des hommes politiques burundais notamment ceux souhaitant rentrer d'exil (environ 150).

3 octobre. Le « futur » Président Buyoya ne s'oppose plus à la participation à cette unité spéciale de membres des 3 mouvements rebelles (CNDD, Frolina et Palipehutu) à condition que ces mouvements signent un cessez le feu immédiat.

11 octobre. Cinq chefs d'Etat africains se retrouvent pour la dernière fois avant la mise en place du gouvernement de transition à Prétoria. Les 19 parties signataires des accords de paix ainsi que les deux groupes rebelles, les Forces nationales de libération (FNL) et les Forces pour la Défense de la démocratie (FDD), sont également présents. En l'absence d'accord sur la composition de l'unité spéciale, les pays associés à cet accord acceptent d'envoyer leurs propres Soldats.

30 octobre. In extremis, l'Afrique du sud envoie 700 militaires au Burundi, qui devraient être rejoint par des Nigériens, des Sénégalais et des Ghanéens, avant la date fatidique du 1er novembre, date de la mise en place du gouvernement de transition. Le président du Frodebu, M Minani rentre d'exil.

Le 1 novembre. Mise en place du gouvernement de transition comportant 26 postes ministériels répartis à raison de 14 pour les partis hutus et 12 pour les tutsis. Les Tutsis conservent la Défense, les Affaires étrangères et les Finances, mais laissent l'Intérieur et la Sécurité publique aux Hutus. Le Parenn (Tutsi radical) accepte de participer au gouvernement. Pierre Buyoya est Président, Domitien Ndayizeye, est son vice-président.

2 novembre. Reprise de combats très violents à la frontière entre les provinces de Bururi et de Makamba, dans le sud, entre forces gouvernementales et FDD. Doté d'une nouvelle équipe dirigeante (Hussein Radjabu) après le « limogeage » de son chef historique, Jean-Bosco Ndayikengurukiye, le FDD amorcerait un rapprochement du Frodebu, parti très bien représenté au sein du nouveau gouvernement.

République Démocratique du Congo

30 septembre. Le mouvement rebelles RCD appuyé par les troupes rwandaises reprennent la ville de Kindu prise la veille par des groupes armés de Mâi-Mdi, de miliciens extrémistes Interhamwe rwandais et des rebelles burundais des Forces de défense de la démocratie (FDD).

15 octobre. Démarrer ce jour, le « dialogue intercongolais » devait durer 45 jours à Addis-abeba et devait réunir 340 délégués congolais représentant toutes les

tendances. Devant à peine 80 représentants (absence du Président Kabila et des deux mouvements rebelles) et achoppant sur la représentativité des milices Mâi-Mdi, le « dialogue » est reporté d'un mois et devrait se dérouler à Durban.

5 novembre. Les dirigeants du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD, soutenu par le Rwanda) et du Mouvement de libération du Congo (MLC, soutenu par l'Ouganda) signent un accord pour mettre sur place une *"force mixte congolaise"* qui compterait 4.102 soldats basés à Kindu. De même, des discussions en cours pourraient aboutir à la fusion des deux exécutifs.

5 novembre. Le président Joseph Kabila rencontre Jacques Chirac à Paris, au cours d'une tournée Washington-Paris-Bruxelles. Le Président français aurait *"insisté sur le caractère indispensable et urgent du départ du territoire congolais de toutes les troupes étrangères non invitées »*

Rwanda : Les marques implacables de la pauvreté

Le fait de prendre en charge le secteur de la santé publique, aujourd'hui au Rwanda, n'est pas une sinécure, loin de là, c'est un énorme défi. A l'occasion du voyage du ministre rwandais de la Santé, Ezéchias Rwabuhiri, en Europe, celui-ci tente d'intervenir en particulier sur deux dossiers : le sida et le paludisme. Juste reconnaissance de ses mérites de médecin de terrain, il assume avec lucidité et sérénité la lourde responsabilité d'un ministère qui, bien qu'essentiel dans un pays comme le Rwanda ne bénéficie que de 6% du budget total de l'Etat

Le ministre Rwabuhiri vient d'effectuer une visite de deux semaines en Belgique et en Allemagne, fin octobre et début novembre, qui lui a permis de rencontrer, entre autres, les responsables de la coopération et de la santé publique dans ces deux pays. « ***L'objectif était d'insister, dit-il, sur l'urgence de prendre en considération les deux fléaux majeurs, le sida et le paludisme, qui sont les principaux pourvoyeurs de mortalité, notamment au Rwanda. Ils sont aussi, par ailleurs, au même titre que la tuberculose, les conséquences naturelles et souvent les facteurs de la pauvreté dans les pays les plus démunis*** ».

En Belgique, le Dr. Rwabuhiri est allé participer à un colloque, organisé à Anvers, sur le thème des « ***soins de santé pour tous*** ». Un idéal, hélas, largement inaccessible pour les couches les plus déshéritées de la population au Rwanda. A l'occasion de ces échanges, fait observer le ministre rwandais de la Santé, on peut tout de même se féliciter du fait que le retentissement psychologique créé par le choc du sida dans les consciences, ne permet plus d'ignorer, les ravages suscités parmi les populations pauvres par les autres maladies endémiques. Là où l'on parle du sida aujourd'hui, on ne peut plus passer sous silence les méfaits du paludisme et des autres maladies infectieuses. C'est déjà un progrès pour surmonter l'oubli et l'indifférence des nantis par rapport à ces calamités, volontiers considérées comme des causes naturelles de mortalité.

Il est sans doute plus que temps de souligner le caractère particulièrement scandaleux du silence des bonnes consciences, dans les pays industrialisés, où sont produits des médicaments efficaces contre la quasi totalité de ces fléaux endémiques, à l'exception du sida, qui continuent d'anéantir les forces vives dont les pays en développement ont tant besoin. « ***Bien sûr, les médicaments appropriés existent. Mais ils sont inaccessibles*** », ponctue le ministre rwandais de la Santé. Apparemment, les grands groupes pharmaceutiques n'éprouvent aucun intérêt à commercialiser leurs produits, à prix modéré et donc accessible, sur le marché des pays les plus pauvres. Même quand ces derniers comptent parmi les plus peuplés de la planète. Allez-y comprendre quelque chose à cette stratégie du profit immédiat !

Cependant, le Dr. Rwabuhiri n'hésite pas à reconnaître une part de responsabilité des dirigeants des pays pauvres, eux-mêmes. « ***Nous n'avons pas réussi jusqu'ici à mobiliser suffisamment la conscience internationale sur les ravages du paludisme, au sein de nos populations. Sans doute parce que, de notre côté, on avait tendance***

à considérer cette maladie comme inévitable. Comme une forme de fatalité, sous les tropiques. Alors, dit-il, on finit par se résigner. Là où elle a disparu, on adopte une attitude de laisser aller ».

Paludisme et sida, de toute évidence, sont les deux grands défis auxquels le Rwanda se trouve confronté en matière de santé publique. Le premier demeure la principale cause de mortalité dans le pays. Mais la montée en puissance du second fléau n'en est pas moins spectaculaire. Le sida n'est plus considéré comme une maladie des collectivités urbaines, il est largement répandu, y compris dans les secteurs ruraux. Dans le principal Centre hospitalier de Kigali, selon un rapport diffusé récemment par le Programme national de lutte contre le Sida, 80% des décès actuellement sont dus, hélas, à cette pandémie. Le rapport estime par ailleurs qu'environ 150 personnes contractent, chaque jour, le virus du sida au Rwanda. D'où la nécessité impérieuse d'une vigoureuse campagne de prévention contre cette maladie, toujours incurable.

Les plus hautes autorités rwandaises, y compris au sommet de l'état, ont engagé des efforts déterminés et méritoires pour soutenir cette campagne. *« Après le génocide de 1994 et ses conséquences dans le pays, nous avons (impression de) avoir accusé un sérieux retard dans la lutte contre le sida. Nous devons, précise le ministre, en quelque sorte mettre les bouchées doubles. Cela n'a pas été toujours de tout repos. Par exemple, il y a encore trois ans, lorsque j'allais parler devant des jeunes des moyens de prévention contre le sida j'étais accueilli généralement par des ricanements hilares. Les jeunes ne se sentaient absolument pas concernés. Aujourd'hui le climat a changé. Il y a un club antisida pratiquement dans toutes les écoles secondaires du pays. C'est une étape importante ».*

Bien entendu, les moyens les plus efficaces dans la lutte contre le sida, les traitements d'accompagnement pour les malades, les moyens de dépistage des séropositifs, demeurent hors de portée ou difficilement accessibles dans un pays où le revenu moyen, par tête d'habitant, avoisine péniblement les 250 \$ par an. A peine de quoi subvenir aux besoins alimentaires d'une famille. Depuis le procès de Pretoria, en Afrique Sud, sur le sida le contexte international est en train de changer. Sous la pression de l'opinion publique, les multinationales de l'industrie pharmaceutique se montrent plus disposées à mieux prendre en compte les besoins des pays pauvres, particulièrement touchés par le fléau du sida. Alors le ministre rwandais de la Santé a vite capté l'air du temps. Il est venu en Allemagne, entre autre, pour finaliser un accord avec la firme Boehringer-Ingolheim pour la livraison au Rwanda de médicaments contre le sida, à un prix 4 fois inférieur à celui pratiqué normalement sur le marché international. Avec, en prime, la livraison gratuite d'un lot de médicaments préventifs contre la transmission par la mère du virus du sida à son nouveau-né. Qui dit mieux

Un beau succès et un espoir dans la lutte contre le sida. Mais cela ne suffit pas, hélas, à faire oublier au ministre rwandais que la prévention contre le paludisme, dans son pays, revêt un caractère aussi prioritaire, sinon plus, que celle contre le sida. Malheureusement, dans ce domaine, les concours extérieurs n'en sont pas encore à se bousculer au portillon. Et pourtant, une mesure élémentaire de prévention, comme le don d'une moustiquaire dans chaque foyer - le seul moyen efficace contre les piqûres de moustiques, agents de propagation de la malaria -

représente une charge financière équivalente au tiers du budget annuel du ministère de la Santé à Kigali ! Une telle charge est-elle oui ou non inaccessible au regard de la solidarité internationale ? L'avenir nous le dira. (G.S. T.L.)

Liaison-Rwanda Europe no37 Novembre-Décembre2001

FRANCE – RWANDA :

LE RECIT D'UN RESCAPE DU GENOCIDE

Vénuste Kayimahe, ancien employé du Centre culturel français de Kigali, est un rescapé du génocide. C'est aussi un témoin de la dérive génocidaire de son pays et de l'engagement de la France auprès du régime qui allait décider de l'élimination d'une partie de sa propre population.

Vénuste Kayimahe, témoin du génocide.

Un livre

« *Comment un tel pays (la France) pouvait-il se retrouver aux côtés d'un régime de la nature de celui de Habyarimana en 1990 ?* » interroge Vénuste Kamyimahe, rescapé du génocide. Comment la France a-t-elle pu s'engager militairement dans une entreprise criminelle de ce degré ? Comment, après la mort de Habyarimana dans l'attentat de 1994, « un tel pays » a-t-il pu accueillir et cautionner en son ambassade ceux qui organisaient, au même moment, la chasse au Tutsi ? Dans son livre, « *FranceRwanda : les coulisses du génocide, témoignage d'un rescapé* », au fil de son histoire, et en faisant le récit du « cheminement » de son pays, Vénuste décrit l'engrenage, l'effarant soutien « à corps perdu que la France a apporté pendant vingt ans au régime rwandais, jusqu'au génocide. Sauvé pour avoir réussi à fuir au Kenya, Vénuste refuse « d'abandonner à l'anonymat » un million cinq cent mille humains victimes d'une des plus horribles manipulations de l'histoire. Un million cinq cent mille humains dont sa mère, sa fille Aimée et ses amis massacrés. Ce livre, qui est en souscription aux Editions Dagorno (65F + 10F de port, Editions Dagorno, 9, passage Dagorno 75020 PARIS), est un témoignage irremplaçable d'un rwandais, survivant du génocide, ancien employé du Centre culturel français à Kigali, témoin des coulisses où se jouait la complicité de la France.

Un film

Le destin de Vénuste a aussi inspiré un film documentaire (52') présenté le 30 octobre 2001 au Goethe Institut à Paris réalisé par Robert Genoud et intitulé « **Rwanda récit d'un survivant** ».

Une coproduction les films du village,TVRou la camera reconstitue aussi l'histoire de venuste.

Un projet

Enfin, venuste a aussi un projet ; Celui de batir,au Rwanda,une **maison de la memoire**,ambitieux projet (voir ci-contre) qui pourrait etre l'oeuvre de toute une vie.

Une association ,l'Association Internationale pour la Memoire du Genocide au Rwanda, a ete specialement creee pour realiser ce projet original et necessaire(11 rue de l'asile popincourt75011 paris).

Dossier - Dossier - Dossier - Dossier - Dossier - Dossier

Appel de Vénuste Kayimahe - Pour que vive la mémoire!

«Je souhaite m'adresser à vous qui avez saisi la portée de la monstruosité rwandaise, pour solliciter votre soutien à la création d'une Maison de la Mémoire du Génocide des tutsi du Rwanda, afin d'aider à préserver le souvenir et la dignité des victimes. Car l'oubli de leur calvaire et de leur immolation consacrerait l'anéantissement éternel des morts en une dernière et terrible torture, et achèverait les survivants par un désespoir sans nom.

Le génocide des tutsi du Rwanda s'est déroulé au grand jour et a été diffusé sur les télévisions de toute la planète. Ce drame annoncé, connu, médiatisé et parfois soutenu, a été d'une ampleur et d'une cruauté inégalables. Le martyre et l'humiliation des victimes ont été indescriptibles, plus atroces que la mort elle-même qui souvent était accueillie comme une délivrance par ceux-là qui enduraient de telles souffrances. C'était une plaie purulente et infecte, un enfer visqueux et envahissant, une énorme abjection accrochée, trois mois durant, sur le visage du monde. C'est incontestablement un génocide sur la conscience de l'humanité.

(...) Il faut dire halte à l'oubli qui tue la mémoire.

La Maison de la Mémoire ne sera ni un monument aux morts ni un lieu de recueillement (nous laissons le soin à d'autres organisations de s'en occuper) mais simplement une institution libre et indépendante où l'on viendra se documenter sur le génocide tutsi et les autres génocides inscrits dans son histoire par la main cruelle et meurtrière de l'homme.

Elle sera parrainée et soutenue financièrement et techniquement par l'Association Internationale pour la Mémoire du Génocide au Rwanda (AIMGR) et aura pour tâches principales de :

- participer à la conservation de la mémoire du génocide tutsi en recueillant le plus grand nombre de témoignages possible auprès des rescapés, des criminels repentis, des témoins neutres et de tous les autres acteurs directs ou indirects de la tragédie, rwandais ou non.
- redonner une identité et donc une dignité aux victimes anonymes par l'établissement de listes nominatives des disparus.
- mettre à la disposition des chercheurs, des étudiants, du grand public une documentation assez importante sur le génocide tutsi.
- jouer un rôle d'éducation et de sensibilisation auprès des rwandais et d'autres pour les éveiller à la culture du respect de la vie humaine et de la mémoire des victimes de nos bêtises et de nos injustices.

Les documents recueillis seront étudiés, analysés, commentés, rassemblés et fixés sur tous les supports disponibles afin d'en faciliter l'accessibilité et la compréhension pour tous les intéressés. (...) Ainsi, en plus du volet information, pourra-t-elle aussi jouer un rôle pédagogique au profit de la société rwandaise.

Dans ce travail de recueil, priorité sera accordée aux vieilles personnes et aux malades, à tous ceux qui, très vulnérables, peuvent ne plus exister demain et risquent d'emporter dans la mort, comme cela est déjà arrivé pour bon nombre de rescapés, leurs souvenirs qui sont aussi l'héritage macabre de notre monde. Nous devons prendre conscience qu'il y a urgence, qu'il y a une mémoire à sauvegarder, laquelle, même si elle n'est chargée que d'indicibles horreurs, est notre patrimoine à nous tous, les humains.

La Maison de la Mémoire comportera en son sein : - un Centre de Recherche sur le génocide tutsi confié à un personnel scientifique motivé et parfaitement formé aux techniques de l'enquête et de l'interview, - un site internet pour diffuser sur le Web les informations acquises, - un magazine qui publiera ses réalisations, - une centre de documentation disposant d'une bibliothèque constituée de ses propres ouvrages mais aussi des livres existants sur les génocides, - une salle polyvalente qui accueillera des spectacles (théâtre, projections, conférences, concerts.) se rapportant au génocide et au travail de mémoire. - une maison d'édition spécialisée dans la publication d'écrits sur le génocide - un centre de formation permanente sur «Le Génocide et la Mémoire » ouvert aux personnes de tous âges et de tous horizons.

La Maison de la Mémoire, héritière et gardienne de cette fresque extrêmement douloureuse de notre histoire, veut et doit exister aussi pour rappeler à ce peuple rwandais à la fois se propre barbarie et sa propre tragédie, et au monde entier ses manquements et ses responsabilités. Et par là, contribuer à mettre en garde, de manière constante, la société des hommes contre elle-même, contre les terribles convulsions de ses démons qui la menacent et peuvent à tout moment causer des ravages n'importe où parmi elle. (...) Devenez "actionnaires de l'espoir" des survivants du Rwanda, sans cesse hantés par leurs souvenirs et leur devoir. Soutenez-les par votre solidarité. Ils ont besoin d'appui et de sympathie pour les aider à porter le double et terrible fardeau du souvenir et du devoir de mémoire. Soyez un réconfort pour les morts innocents du Rwanda. Par votre contribution à l'existence de la maison du souvenir, accompagnez-les dans leur interminable voyage et leur douleurs infinies, ne permettez pas que le négationnisme, l'oubli et l'indifférence les étouffent, les anéantissent pour l'éternité. Ils sont là tout autour de nous et nous réclament ce simple geste. Ils ont besoin de nous pour défendre et perpétuer leur mémoire. Votre participation financière, matérielle et morale sera une pierre apportée à l'édification d'une nouvelle société rwandaise, d'une humanité qui se remémore et s'amende. »

Par e-mail/ : maisondelamemoire@hotmail.com Par courrier: Vénuste Kayimalie B.P. 3382 KIGALI-RWANDA, Par tél : 00 250 - 570957 e t 00250570980 Association Internationale pour /a Mémoire du Génocide au Rwanda :AIMGR cl Robert Genoud : 11 rue de l'Asile Popincourt 75011 Paris et par e-mail: associationaimor@hotmail.com*

Justice : La France à la traîne de la Belgique

Les instructions ouvertes en France à l'encontre de rwandais résidents sur le territoire seront désormais regroupées entre les mains d'un seul juge d'instruction. Une petite victoire pour les parties civiles, même si l'heure n'est pas encore à l'ouverture d'un procès.

(un article de Stéphanie Maupas in *Diplomatie Judiciaire 2001*)

« Sept ans après le génocide et quelques plaintes plus tard, Paris désigne enfin son «Vandermeersch»... En clair: Un seul juge d'instruction aura désormais la charge d'instruire les plaintes déposées contre des rwandais résidents en France. Depuis 1994, les plaignants se voyaient obligés de localiser les personnes contre lesquelles ils décidaient de se porter parties civiles, puis déposer leur dossier devant la juridiction concernée. Les juges de Laon, Bordeaux, Strasbourg et Troyes... furent, tour à tour, saisis. Désormais, en donnant droit, le 27 septembre, à une requête visant le regroupement de tous les dossiers entre les mains du seul tribunal de Paris, la Cour de cassation change la donne.

Si la décision constitue une victoire importante pour les parties civiles, elle est, une nouvelle fois, obtenue au terme d'une longue course d'endurance. Car dans les affaires rwandaises, une constante habille l'après génocide : Sans pour autant s'opposer, Paris n'a pris et ne prendra aucune initiative. Il appartient donc aux victimes de se porter parties civiles, et à leurs avocats de dresser requêtes sur requêtes pour obtenir, à petits pas, de bien maigres avancées. Conscientes du fait, les associations *Survie* et **Communauté rwandaise de France** déposaient donc une requête, le 6 avril dernier, devant le procureur général de la Cour de cassation demandant « *le renvoi des différentes procédures (..) au profit des juridictions de Paris* » Leur avocat, Me Bourdon, défendait alors qu' « *il est indiscutable que la quantité et la nature des investigations qui doivent être menées (..) exigent une disponibilité particulière du juge d'Instruction désigné ainsi qu'une connaissance intime des différents instruments juridiques internationaux applicables, outre bien entendu une certaine familiarité avec la situation politique existant dans la région des Grands Lacs* » Pour parfaire sa démonstration, William Bourdon abordait alors le crime organisé, le génocide, auquel, les juges saisis aux quatre coins de France, devaient difficilement se confronter. Pour l'avocat, « *il est acquis également qu'il existe entre certaines des personnes susceptibles d'être poursuivies et/ou qui sont déjà poursuivies, soit des liens particuliers, soit des liens tenant au fait que les crimes qui leur sont reprochés ont été commis dans le même espace temps et parfois dans une même région donnée.* »

L'avocat désigne alors et pour conclure un favori en la personne de Roger Le Loire. William Bourdon estime que le juge « *a acquis un savoir-faire spécifique tenant au fait qu'il lui a été confié depuis plusieurs années la totalité des dossiers d'information visant des personnes suspectées de voir commis des crimes contre l'humanité.* » Outre les affaires argentines et chiliennes, le juge est aussi saisi de l'affaire Munyeshyaka l'abbé soupçonné de participation aux massacres de la Sainte Famille - depuis octobre 1999. D'ores et déjà, Roger Le Loire a, en septembre et octobre 2000, demandé deux commissions rogatoires au Rwanda pour l'audition de près de soixante-dix témoins. Plus d'une année est désormais écoulée... A Paris, le juge

commence à trouver le temps long et s'interroge. Mais à l'ambassade de France à IGgali qui relançait le ministre rwandais de la Justice en juin demies - on se refuse à voir dans cette attente un quelconque embarras de Kigali en rapport avec le dossier instruit par le juge anti-te Yoriste Jean-Louis Bruguière, relatif à l'attentat présidant à la mort de Juvénal Habyarimana. On se contente simplement de rappeler qu'«*en droit, il faut éviter de faire des orna/gaines*». Droit et politique font, certes, douloureusement bon ménage.

Quoi qu'il en soit, les différentes plaintes déposées devant différentes juridictions françaises depuis 1994 ont connu des sorts divers. Contre l'ex-préfet Renzaho ou le colonel Serubuga, les juges respectifs décideront d'un non-lieu pur et simple. Plus complexe, l'affaire Munyeshyaka a connu moult rebondissements, jusqu'au 6 janvier 1998, où la Cour de cassation ordonnait la reprise des poursuites enclagées contre le prêtre pour génocide et torture. Evoquant la plainte déposée à l'encontre du gynécologue de Bordeaux, Sosthène Munyemana, William Bourdon estime que «*différents juges d'insbnrcrribn se sont suaédes sans qu'Y'n apparaisse qu'en l'état des investigations aient été significatives*». Si l'instruction se poursuit depuis plusieurs années, l'homme n'est cependant, à ce jour, pas mis en examen. A Laon, une plainte contre un ancien fonctionnaire suit son cours, (*début octobre 2001, les mêmes parties c/ viles ont porté plainte contre le Colonel SERUBUGA et le Lieutenant Colonel Cyprien KAYUMBA n. d. / r.*) A Troyes, l'ancien préfet de Gikongoro, Laurent Bucyibaruta était mis en examen pour génocide et crimes contre l'humanité puis arrêté, le 6 juin 2000, avant d'être finalement libéré six mois plus tard par le juge Créton, qui avouait alors les difficultés inhérentes à l'instruction d'un dossier aux contours politiques et historiques complexes. il appartiendra désormais au juge de Paris de décider, ou non, si ces différents dossiers devront être joints dans une même procédure.

La décision du 27 septembre 2001 n'est qu'une suite donnée aux différentes affaires ouvertes depuis 1994. Le 17 septembre, lors d'une conférence organisée par la Coalition française pour la Cour pénale internationale, mare William Bourdon, batailleur impénitent et pour le moins endurant, regrettait que «*jamalsle parquet nai engage dolce la moindre procédure*», il en a pourtant l'obligation précisait t-il. Sur plainte conjointe de la Ligue des droits de l'Homme et de la Fédération des droits de 11-lomme déposée en décembre 2000, l'avocat demandait que le procureur de la République de Paris accepte «*couvrir une enquête préliminaire aux fins que soient /ara//sees, identifiées, celles des personnes responsables da voir participé au génocide au Rwanda et dont la présence était dénoncée en France.* » Une nouvelle fois, il tentait de faire en sorte que ne soit plus «*renverse la charge de la preuve*». Car malgré l'avis rendu par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le 19 décembre 1995, Paris restait sur la défensive. Les plaignants devaient non seulement «*taquer* » toute présence à leurs yeux «*suspectes* » sur le territoire français, mais encore, localiser précisément ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir trempé dans le génocide. Les consultants consultés demandaient alors que la loi d'adaptation française aux tribunaux internationaux «*soit accompagnée d instrucrribns du ministre de la Justice aux Procureurs généraux afin dengager sans délais des recherches de sorte que soient identifiés et poursuivis les auteurs du génocide (..) présents sur le territoire français et ce, sans que les actes d enquêtes et de poursuites soient subordonnés à lâctrbn des victimes* » Les juges... consultatifs conseillaient encore «*que toutes les mesures dorganlsatlon judiciaire et policière soient prises sans délai pour que puissent être effectués les actes d enquêtes et de poursuites* »

Si Pans ne prend toujours pas l'initiative d'engager des poursuites, en revanche, les parties civiles n'auraient plus, lors du dépôt d'une plainte, à joindre à celle-ci un dossier constitué, se substituant en partie au travail du juge d'instruction.

Si sensibles qu'ils soient, les dossiers rwandais en France provoquent encore, et tour à tour, malaise, amertume ou rancœur... Voir anxiété. Lors de sa visite à Kigali, en août 2001 dans le cadre du soutien qu'apporte la France à la mise en oeuvre des accords de Lusaka, précisait avec insistance le Quai d'Orsay - le ministre des Affaires Etrangères français affirmait haut et fort que « *toutes les personnes qui sont poursuivies peuvent être traduites en justice, ajoutant qu'aucune exception [ne prévaudrait] à ce principe.* » Il ne manquait cependant pas d'ajouter que « *le sentiment répandu en France est que la politique française a été injustement présentée.* » A Kigali ou à Paris, même longueur d'onde: difficile de tourner la page des anciennes amitiés de la francatque. Face à son voisin belge, Paris agit toujours un peu moins fort, un peu plus tard. Quand Bruxelles lance une commission d'enquête sénatoriale, Paris s'engage deux ans plus tard dans une mission d'information. L'ancien tuteur a su s'honorer d'un premier procès, en juin dernier, à l'encontre de quatre rwandais arrêtés en Belgique. Si politique et médiatisé qu'il fut, il démontrait aussi d'une volonté de cicatriser un passé à vif. Cette volonté s'affichait dès mars 1995, lorsque le juge Damien Vandermeersch se voyait saisi, sur ordre du ministre de la Justice, de toutes les affaires relatives au génocide rwandais. La décision fut là-bas politique. Six ans après, le Juge français arrive au même résultat, par la voix juridique. A l'ambassade du Rwanda en France, un laconique « *mieux vaut tard que jamais* », salue la décision. »

Paris

Le 27 Octobre 2001, la Communauté Rwandaise de France (CRF) organisait son Assemblée Générale. Plusieurs points ont été abordés : La préparation de la contribution à la **Convention de la Diaspora Rwandaise** prévue à Kigali en décembre prochain (voir LR n°36). Les réflexions, enrichies par d'autres membres qui n'ont pas pu venir à l'Assemblée Générale, seront synthétisées par le Bureau et envoyées aux débats à la Convention à Kigali. Monsieur Kamasa Jumaine Abdallah, sera le porteur du texte et l'envoyé spécial de la CRF à cette Convention. Autres sujets de réflexions, le démarrage de **projets socioculturels** : mise en place d'un mécanisme d'enseignement du Kinyarwanda et de l'histoire du Rwanda suite aux demandes des parents adoptifs des enfants d'origine Rwandaise et des amis Français du Rwanda ; organisation structurée pour développer les activités culturelles et artistiques (groupe MPORE et Groupe d'artistes musical) ; mais aussi des actions de solidarité existantes (assistance des personnes en difficultés, décès, mariages et autres événements) à renforcer. Enfin, à moyen terme, la CRF souhaiterait également développer des projets au Rwanda. Cette AG a également émis le souhait d'une organisation décentralisée pour tisser davantage de liens avec des comités régionaux et mettre en place un site Web ou un autre canal d'information sur la vie et les activités de l'Association. Cette AG s'est terminée avec l'accueil par la CRF du nouvel ambassadeur du Rwanda à Paris, le Président de la CRF rappelant toutefois que la CRF « *a toujours été et restera une Association régie par la loi de 1901, à autonomie de gestion et qu'elle se voudrait un partenaire indépendant vis-à-vis de son Ambassade, une sorte de coopération bilatérale.* » demandant que l'ambassade puisse faciliter « *l'accès aux organismes étatiques et inter-étatiques (en France) mais aussi aux organismes de Kigali* »

Communauté Rwandaise de France
c/o Ildephonse Ngaruye
Tel : 01 64 41 72 58

Gros plan sur...

« FINISTERE-RWANDA »

Née en juin 1994 pour apporter un soutien aux victimes du génocide des tutsis et informer sur le Rwanda, l'association *Finistère-Rwanda* a fixé son siège à Quimper, chef lieu de département du finistère. Le point de départ fut l'organisation de conférences et d'un spectacle de danses rwandaises à Brest dont les bénéfices furent immédiatement envoyés au Rwanda. L'association compte des antennes à Brest, Morlaix, Concarneau et Quimper. Aujourd'hui, elle contribue à la reconstruction du pays à travers des projets d'éducation et de développement à Rwamagana, ville située à l'est du Rwanda (60 Km de Kigali).

• **A son actif**

- Un projet « *Elevage* » : achat de 5 vaches laitières (Frisone), 2 Croisées et 6 veaux, gérés aujourd'hui, par les partenaires rwandais. Avec une quantité de lait produite

d'environ 240 L/mois, le lait est vendu à 150f/litre et participe à l'autofinancement du projet.

- Un volet « *Educatiôn* » qui concerne une centaine d'enfants scolarisés dans le secondaire, le primaire et un soutien ponctuel au groupe scolaire St Aloys et à l'école d'infirmières de Rwamagana. Chaque trimestre, 30 000 FF sont envoyés à Rwamagana pour subvenir aux besoins scolaires des enfants (minerval, transport, vêtements et cahiers). Si *Finistère-Rwanda* n'envoie plus d'infirmière sur place, l'association achemine régulièrement des médicaments selon les besoins. Cette activité fait que de nouveaux orphelins se présentent chaque jour pour solliciter le soutien de l'association. *Finistère-Rwanda* recherche donc constamment des parrains pour ces enfants.

- **Actions en cours**

- **Au Rwanda**

Construction d'un centre socio éducatif : bibliothèque (livres en Anglais, Français et kinyarwanda), centre audiovisuel et informatique avec la possibilité d'une connexion INTERNET. De plus, une salle polyvalente et une garderie maternelle seront construits sur le même site. Ce centre, géré par les partenaires rwandais, sera ouvert à toute la population de Rwamagana et des environs, les rwandais étant à l'initiative de ce projet. Aujourd'hui, la bibliothèque est terminée et deux Lycées brestois sont sur le projet pour l'équipement en micro ordinateurs multimédia et livres.

- **En France**

Informations sur le Rwanda : Contre l'oubli et par devoir de mémoire, dans un souci de prévention contre d'autres neutralités coupables face au crime de génocide, *Finistère-Rwanda* développe des actions d'informations auprès de la population.

Ainsi, depuis Avril 2001, elle présente à la population du Finistère l'exposition itinérante réalisée par Yolande Mukagasana et Alain Kaziniérakis, « LES BLESSURES DU SILENCE », ensemble de photos et témoignages recueillis au Rwanda. Plusieurs Lycées du Finistère ont pu la visiter ou l'héberger. Les professeurs de français et d'histoire l'utilisent comme support ou complément dans les apprentissages liés aux génocides du 20ème siècle. L'expo partira bientôt à Limoges et Lyon mais les actions auprès des jeunes continuent à travers d'autres manifestations (Semaine du cinéma d'ailleurs du 20 au 27 nov 2001, festival des étonnants voyageurs...).

- **Les partenaires en France**

La population à travers les fest-noz (fêtes bretonnes), les groupes d'artistes rwandais (AMAREBE, IMENA ET MPORE) qui viennent se produire à Brest; les Mairies de Brest, Morlaix, Quimper, Concarneau ainsi que le Conseil Général du Finistère ...

- **Les partenaires au Rwanda**

L'Association *DUFATANYE* à Rwamagana (B.P 57) s'occupe du suivi des enfants, L'Association des familles d'accueil des enfants orphelins, la nouvelle association des enfants orphelins anciens de l'orphelinat FRED RWIGEMA, créé pour mieux se connaître et s'entraider; les responsables de la ville de Rwamagana. (Maire du district et autorités provinciales).

Finistère-Rwanda

Quimper, 15 rue Jean Rameau Tel : 02 98 47 71 63 ou 02 98 43 33 39

Brest, 28 Rue du Berry. e [mail:muta@wanadoo.fr](mailto:muta@wanadoo.fr)

Réaction

Presse servile et complice

Il est rétrospectivement accablant, devant l'ampleur et l'horreur du drame qui s'est déroulé pendant trois mois, de relire la presse française de cette époque. La couverture a été minimaliste. Une impression d'insignifiance en ressort, comme si, effectivement, dans certains pays, un génocide *ce n'est pas très important*. En 1994, comme d'autres, je courais bouleversé au devant de la moindre information, acceptant tout, buvant tout. A froid, un million et demi de cadavres plus tard, seule la démission médiatique apparaît, avec derrière, en transparence, une complicité dans un crime contre l'humanité. Dans ce tableau affligeant, *Le Monde* a une position particulière. Ce journal s'est illustré par son alignement sur des positions ostensiblement « pro-gouvernementales », répercutant aussi bien le point de vue du gouvernement intérimaire génocidaire rwandais que celui du gouvernement français qui le soutenait. Des historiens et des universitaires ont, eux aussi, fait cette constatation¹. Le hasard m'a fait découvrir récemment (en août 2001) un important travail de recherche réalisé en 1996, dont j'ignorais jusque là l'existence. Il est entièrement consacré à la comparaison des journaux *La Croix*, *L'Humanité* et *Le Monde* à travers leur couverture du génocide rwandais². Ne le cherchez pas au Centre de Recherche Africaine de la rue Malher qui disposait des deux seuls exemplaires disponibles : il n'y est plus, probablement volé par un étudiant soucieux de défendre la réputation de son quotidien favori. L'assujettissement des médias au pouvoir est une banalité à laquelle on ne fait plus attention. Devant un génocide elle devient hideuse. Pour l'avoir dénoncé dans *Un génocide secret d'Etat*, les Editions Sociales et moi avons été poursuivis en justice par un trinôme constitué du journal *Le Monde*, de Jacques Isnard et de Jean-Marie Colombani³.

De leur côté les hebdomadaires satiriques ont montré leur mépris ordinaire pour le continent noir à travers leur vision « humoristique » du drame rwandais. Deux éditoriaux de Philippe Val dans *CharlieHebdo* ont sauvé la face, mais n'ont pas effacé le mépris raciste perceptible de certaines caricatures. Pratiquement seul dans l'ensemble des journalistes français, Daniel Mermet, avec son émission « Là-bas si j'y suis » sur *France-Inter*, a su restituer, en temps réel, l'ampleur et la réalité de cette tragédie. Il faudra attendre (coma et l'épidémie de choléra pour intéresser les médias. On verra plus loin le déferlement médiatique organisé en faveur de ceux qu'on qualifiait de « réfugiés » et qui incluaient les auteurs et les planificateurs des grandes tueries de masse du printemps 94. La couverture médiatique a été alors inversement proportionnelle à l'indifférence qu'ont suscitée les victimes du génocide. L'ampleur et la généralisation du phénomène montre à l'évidence qu'il ne peut pas s'agir d'un simple concours de circonstances. L'exemple de *La Croix* est représentatif : ce journal qui n'a publié aucune photo de massacres du génocide, étale le 23 juillet l'image des victimes du choléra en première page. Son rédacteur en chef, Noël Copin, justifie ce choix : « *La Croix* l'évènement s'est fixé comme règle de ne pas publier dans sa page Une des photos de morts Par respect. Mais il est parfois nécessaire de se placer en face des réalités les plus atroces. Il était nécessaire de voir les charniers des camps d'extermination pour prendre vraiment conscience de l'horreur du nazisme et en garder la mémoire. Il est nécessaire aujourd'hui de voir les fosses communes où l'on entasse les corps

*des réfugiés rwandais frappés par le choléra »*⁵. Noël Copin compare les morts du choléra à ceux des camps d'extermination nazi, après avoir soigneusement dissimulé les images de ceux du génocide. Le cas du Rwanda devrait servir d'exemple type de la faillite du «devoir d'informer » dans les écoles de journalisme. (J.P. Gouteux)

1. *Le génocide rwandais et Le Monde : information ou désinformation T Le point de vue d'Université et de chercheurs. Dossiers et documents de Liaison-Rwanda, septembre 1999. Ce recueil reprend des extraits de divers articles et communications. Disponible à Liaison-Rwanda,.*
2. *Isabelle Gaudin : « Les crises rwandaises depuis 1959 vues à travers La Croix, L'Humanité et Le Monde», Mémoire de Maîtrise, Université Paris I Sorbonne, novembre 1996.*
3. *Voir Le Monde, un contre-pouvoir?; L'Esprit Frappeur, 1999.*
4. *Le titre de cet émission est précisément : « Rwanda sous silence », France-Inter, juin 1994.*
5. Noël Copin, « Réfugiés rwandais : rextême urgence », *La Croix* du 23 juillet 1994

La Communauté Rwandaise de France
organise
Igitaramo,
une nuit rwandaise à Paris
Samedi 15 décembre 2001
de 20h00 jusqu'à l'aube...
Espace abc, 3 rue de la Chapelle, PARIS 18^{ème}

Repas africain + spectacle + soirée dansante
avec
Mpore, Ben Kayiranga, Verkys, Dorcy,
Muyango, Masamba...

Entrée : 200F, 300F/couple, (soirée dansante seule, 100F)
Réservation obligatoire : 0140 30 31 22 ou 06 20 72 54 81

DISPENSE DE TIMBRAGE
PORT PAYE
34 MONTPELLIER Antigone
Réseau documentaire international sur la
Région des Grands Lacs africains
CP 136
CH - 1211
GENEVE 21 SUISSE

Association Franco-rwandaise-Sur/
215, avenue du petit train
34070 MONTYELLIER (France)

Ce bulletin de liaison est un lien entre les associations qui travaillent à la reconstruction au Rwanda. Diffuser l'information, se faire l'écho de la solidarité en répercutant les actions des associations en constituent les objectifs.

Les associations qui souhaitent nous rejoindre doivent adhérer au journal (150 FF/an, 22,87 €). Pour les particuliers, abonnement 100 FF(15,24 €) pour 1 an.

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Chèque à l'ordre de :

" Association Franco-rwandaise "

215, avenue du petit train 34070 Montpellier

Tel/Fax : 04 67 22 17 91, Emel : rwandasud@aol.coln

Associations adhérentes : Association Franco-rwandaise Sud (34)/ Uburezi (46)/ Izuba-Rwanda (87)/ Collectif girondin pour le Rwanda (33)/ Santé et Rencontres Interculturelles SARI (31)/ Association humanitaire cosnoise pour le Rwanda (58)/ Association d'aide aux orphelins du génocide rwandais (14)/Enfant Nord-Sud (34)/Finistère Rwanda (29)/Les enfants de Kambyeyi (49)/ Avenir Enfance Rwanda (34)/Alliance pour le Rwanda (75) Flourens Enfance Rwanda (31)/ Castres-Huye (81)/Orphelins rescapés du Rwanda (78)